

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 février 2011**

Décision n° **B-2011-2082**

commune (s) : Mions

objet : Joliot Curie - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer un avenant n° 2

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 31 janvier 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mercredi 9 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Daclin, Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 7 février 2011**Décision n° B-2011-2082**

commune (s) : Mions

objet : **Joliot Curie - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer un avenant n° 2**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-5942 du 4 février 2008, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier Joliot Curie à Mions. Ce marché a été notifié sous le n° 083238B le 3 avril 2008 au groupement d'entreprises Sechaud et Bossuyt / Hors Champs pour un montant de 207 099,96 € HT, soit 247 691,55 € TTC.

Par décision n° B-2009-1196 du 12 octobre 2009, le Bureau a autorisé monsieur le Président à signer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 083238B susvisé, portant son montant total à 211 359,96 € HT, soit 252 786,51 € TTC.

Le projet Mions-Joliot Curie a pour objectif de renforcer l'attractivité de ce territoire par :

- la création de voiries de désenclavement et d'espaces publics de qualité (maître d'ouvrage : Communauté urbaine),
- le développement d'une offre de logements nouvelle et la qualification des espaces de proximité (maître d'ouvrage : OPH du Rhône et Rhône Saône Habitat).

La première tranche de travaux de voiries et espaces publics, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, vise ainsi à desservir les programmes prochainement livrés (39 logements OPH du Rhône et 31 logements Rhône Saône Habitat à l'été 2011). Elle consiste en :

- la création d'une voie nouvelle Nord Sud, assurant la desserte des programmes immobiliers,
- le réaménagement de la rue Joliot Curie.

Or, un décalage du calendrier opérationnel de cette première tranche de travaux nécessite à présent de réaliser des travaux provisoires, préfigurant les aménagements à venir pour assurer la desserte des logements livrés.

Ce retard est dû :

- à la nécessaire coordination de maîtrises d'ouvrage avec l'OPH du Rhône, qui réalise dans le même temps une étude de cadrage urbain sur l'ensemble du quartier,
- à des évolutions récentes en matière de réglementation relative aux études d'impact, rendant obligatoire l'avis de l'autorité environnementale,

- au report de l'enquête publique Bouchardeau, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale devant être versés au dossier d'enquête publique.

Dans ce contexte, le maître d'œuvre est tenu de réaliser des prestations complémentaires à son marché initial, afin de définir et d'organiser les travaux provisoires nécessaires à la desserte des logements livrés, en anticipation de la première tranche de travaux.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 10 880,00 € HT, soit 13 012,48 € TTC, porterait le montant total du marché à 222 239,96 € HT, soit 265 798,99 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 7,31 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 novembre 2010, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 083238B conclu avec le groupement d'entreprises Sechaud et Bossuyt / Hors Champs, relatif à l'aménagement du quartier Joliot Curie à Mions.

Cet avenant d'un montant de 10 880,00 € HT, soit 13 012,48 € TTC, porte le montant total du marché à 222 239,96 € HT, soit 265 798,99 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement individualisée sur l'opération n° 1449, le 28 juin 2010 pour la somme de 1 090 000 € en dépenses.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération n° 1449.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.